

- Féminicides -

Si je suis victime, témoin de violences conjugales ou d'autres formes de violences de genre, que faire ? Qui peut m'aider ?

À l'Université de Lorraine

À l'Université de Lorraine, le dispositif d'alerte harcèlement sexuel et discrimination
harcèlement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr
ou 06 38 97 73 91.



En Moselle

Si vous êtes victime de violences au sein du couple

- Informelles 03 87 35 05 64 - accueil de jour départemental
- LEA 06 80 66 57 05 - Lieu d'écoute d'accueil et d'accompagnement (Bas-sin thionvillois)
- Service d'accompagnement et de prévention des violences conjugales 03 87 87 20 55 - Lieu d'écoute d'accueil et d'accompagnement (Moselle-Est et Sud)

Si vous êtes victime de violences ou avez besoin d'informations relatives à vos droits

- CIDFF (Centre information sur les droits des femmes et des familles) de la Moselle - 24 rue du Wad-Billy, 57000 Metz 03 87 76 03 48. Permanences à Amnéville, Bouzonville, Château Salins, Faulquemont, Hayange, Mercy, Metz, Montigny-lès-Metz, Thionville, Woippy, Yutz, Sarrebourg, Entringe et Phalsbourg

Si vous êtes dans une situation d'urgence

- Police et gendarmerie 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendant.e.s)
- Hôtel de police de Metz 03 87 16 17 17
- Pompiers 18 / Samu 15
- Urgence hébergement 115
- Association Est Accompagnement - Dispositif mobile d'accompagnement en urgence des personnes victimes de violences en Moselle 06 49 77 55 54 fvv@est-accompagnement.fr
- Logement d'urgence pour femmes et enfants : Dispositif Espoir-CMSEA. 1 rue des Moulins 57600 Forbach 03 87 84 83 29

Pour porter plainte

- Gendarmerie 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendant.e.s) : réfèrent.e violences intra-familiales dans chaque brigade + un.e intervenant.e social.e dans les compagnies de gendarmerie de Thionville (06 27 36 36 05), Forbach (06 27 53 61 81) et Boulay (06 27 53 61 81)
- Police 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendant.e.s) : un.e intervenant.e social.e psychologue à l'hôtel de police de Metz 06.20.03.29.27. Un.e intervenant.e social.e dans les circonscriptions de Forbach (06 20 03 29 73) et Thionville (03.82.53.39.80 poste 463).

Pour se faire soigner et établir un certificat médical

- A l'hôpital : service des urgences ou à l'UMJ (unité médico-judiciaire) accessible sur réquisition quand il s'agit de violences sexuelles ou en accès spontané (et/ou réquisition) pour les victimes de violences conjugales. UMJ
- Auprès d'un.e médecin généraliste : qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater le plus tôt possible par un médecin les violences subies, qu'elles soient physiques ou psychologiques.
- Le certificat médical de constatation est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si elle a lieu plusieurs mois après.

En Meurthe-et-Moselle

- CIDFF de Nancy
1 rue du Manège 54000 Nancy.
Antennes à Vandœuvre, Nancy, Maxéville et Toul
- ARELIA - 03 83 15 23 48 - lieu d'accueil et d'écoute
87 B Avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
- France Victimes 54 - 03 83 90 22 55
TGI 2ème étage Rue du Général Fabvier 54000 Nancy
contact@francevictimes54.fr
- Maison des Adolescents - 03 83 26 08 90
14 Rue François de Neufchâteau 54000 Nancy
communication@chru-nancy.fr
- CIDFF de Longwy
14 Rue Stanislas 54400 Longwy - 03 82 33 29 88
- CIDFF de Lunéville
9 Rue René Basset 54300 Lunéville - 03 83 74 21 07

En Meuse

- CIDFF de la Meuse
7 rue du Docteur Alexis Carrel 55100 Verdun.
Permanences à Apremont, Bar-Le-Duc, Bouligny, Clermon-en-Argonne, Commercy, Damvillers, Etain, Fresne-en-Woëvre, Gondrecourt-Le-Château, Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Ste-nay, Vaucouleurs, Verdun et Vigneulles-Lès-Hattonchâ-tel.
- AMIE - lieu d'accueil et d'écoute
1 Rue Monplaisir 55200 Commercy - 03 29 92 05 39
- Centre Social d'Argonne - Pôle d'Interventions Sociales (CSA-PIS)
49 rue Oudinot 55000 Bar-Le-Duc 03 29 88 40 20

Dans les Vosges

- CIDFF des Vosges
19 rue d'Ambrail 88000 Epinal.
Permanences à Saint Die Des Vosges, Rambervillers, Remiremont, Gérardmer, Epinal, Thaon-Lès-Vosges, Vittel et Neufchâteau
- Centre d'Activités Sociales, Familiales et Culturelles - lieu d'accueil et d'écoute
9 Rue du Château 88700 Rambervillers
03 29 65 46 16 - direction@casfc.fr
- France Victimes 88
7 rue des Peupliers 88100 St Dié des Vosges
03 29 50 15 76 - fv88sddv@orange.fr

Dans tous les cas

Si vous êtes dans une situation d'urgence

- Police et gendarmerie 17
(112 à partir d'un portable/114 malentendant.e.s)
- Pompiers 18 / Samu 15
- Urgence hébergement 115

Pour porter plainte

- Police et gendarmerie 17
(112 à partir d'un portable/114 malentendant.e.s)

Pour se faire soigner et établir un certificat médical

A l'hôpital : service des urgences ou à l'UMJ (unité médico-judiciaire) accessible sur réquisition quand il s'agit de violences sexuelles ou en accès spontané (et/ou réquisition) pour les victimes de violences conjugales. UMJ
Auprès d'un.e médecin généraliste : qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater le plus tôt possible par un médecin les violences subies, qu'elles soient physiques ou psychologiques.

Le certificat médical de constatation est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si elle a lieu plusieurs mois après.

Les numéros utiles

En cas de violences psychologiques, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle, de coups ou de viol, vous pouvez appeler :



**COLLECTIF FÉMINISTE
CONTRE LE VIOL**
VIOLS FEMMES INFORMATIONS
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H



ARRÊTEZ LA VIOLENCE CONJUGALE !

OSONS PARLER DE FÉMINICIDES



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**